

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 septembre 2010

CP 10/09-21

L'an deux mil dix, le 27 septembre à 17 H 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Astruc, Astoul et Bénech ;

Etait excusé : M. Roset.

**MARCHES POUR LA SUPERVISION DES TRAVAILLEURS
MEDICO-SOCIAUX ET DES ASSISTANTS FAMILIAUX
DEVOLUTION DU MARCHE**

Le marché a pour objet la supervision des travailleurs médico-sociaux et des assistants familiaux du Tarn et Garonne.

Il s'agit d'un marché à bons de commande conclu en deux lots en application de l'article 77 du code des marchés publics pour une durée de quatre ans et pour les montants suivants :

		Montant mini HT pour 4 ans	Montant maxi HT pour 4 ans
Lot 1	Supervision des travailleurs médico sociaux éducatifs	8 000 €	15 000 €
Lot 2	Supervision des assistants familiaux	10 000 €	80000 €

Compte tenu de son montant, la consultation a été lancée en procédure adaptée en vertu des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

La publicité a été lancée au BOAMP le 10 juin 2010 ; la date limite de réception des plis a été fixée au 5 juillet 2010 à 16 heures 30.

2 candidats ont remis une offre dans les formes et délais requis.

Les plis ont été ouverts et la commission d'appel d'offres en séance du 23 août 2010 a procédé à leur examen.

Les offres ont été jugées sur la base des critères pondérés fixés à l'article 6 du règlement de la consultation, à savoir :

Prix	70%
Valeur technique sur la base d'un mémoire technique	30 %

L'application de ces critères avec leur pondération a permis de mettre en évidence l'offre économiquement la plus avantageuse et sur le fondement de cette analyse, la commission d'appel d'offres, en séance du 23 août 2010 a décidé d'attribuer les marchés suivants :

Lot n°1	Supervision des travailleurs médico sociaux éducatifs	Dominique Delcourt
Lot n°2	Supervision des assistants familiaux	Dominique Delcourt

Ces marchés seront imputés :

Lot n° 1 : Service 2002 – Formation - article 6184 sous-fonction 50

Lot n° 2 : Service 4004 – Aide sociale légale - article 6185 sous-fonction 51.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 23 août 2010,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département :

- les marchés de services à intervenir avec Mme Delcourt Dominique :

Lot n°1	Supervision des travailleurs médico sociaux éducatifs	Dominique Delcourt
Lot n°2	Supervision des assistants familiaux	Dominique Delcourt

- toutes les pièces afférentes et les bordereaux supplémentaires de prix.
- Précise que le lot n° 1 (marché de service n° 2002 – formation) sera imputé sur les crédits inscrits à l'article 6184, sous- fonction 50 et le lot n° 2 (service 4004 – aide sociale légale) à l'article 6185, sous-fonction 51 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,